



# LE PETIT TRAIT D'UNION

N°79 DÉCEMBRE 2022

Directeur de Publication : Maire de Nouâtre

N° de permanence : 06 76 36 96 41

Site Internet : [mairie-nouatre.fr](http://mairie-nouatre.fr)

## LA VIE DE LA COMMUNE

Le mois de novembre a été marqué, comme chaque année, par la commémoration de l'armistice du 11 novembre et nous sommes heureux d'avoir pu, cette année, le célébrer dignement, avec la participation des anciens combattants, d'une importante délégation de la 14<sup>ème</sup> BSMAT, menée par le lieutenant-colonel Frappart, représentant le chef de corps Yann Panaget, de Madame Sabine Soulié, principale du collège Patrick Baudry, de nombreux jeunes, notamment élèves de la classe défense du collège et Méline Hatton, qui a lu avec beaucoup de conviction le discours des anciens combattants, ainsi que beaucoup d'habitant(e)s et d'élu(e)s de Nouâtre.



Au cours du vin d'honneur qui a suivi la cérémonie, Pierre-Marie Danquigny, maire de la commune, a fait la déclaration suivante : « Cette cérémonie s'est déroulée cette année dans un contexte tragique, marqué une guerre, que nous pensions impossible, entre deux pays européens : la Russie et l'Ukraine, guerre qui a des

conséquences dramatiques sur la population de l'Ukraine, dont une grande partie a dû quitter le pays et avec qui nous compatissons.

Il me semble évident que la victoire militaire de l'un ou l'autre pays est exclue et qu'il faut discuter, comme le fait notre Président, avec les deux parties, pour mettre fin le plus tôt possible à ce conflit et pour éviter qu'il ne dégénère en guerre nucléaire.

Vous connaissez la maxime latine : *si vis pacem, para bellum* mais, pour ma part, je dirai plutôt : si tu veux la paix, prépare la paix ! »

Côté travaux, nous notons avec satisfaction la réfection du toit de l'église Saint-Jean de Noyers, grâce au don important d'un couple de Noyers, que nous remercions chaleureusement.



## CONSEIL MUNICIPAL

### **Le Conseil Municipal de Nouâtre, réuni le 8 novembre 2022,**

#### A pris connaissance des compte-rendu suivants :

Conseil Syndical du SIEPVV du 26 septembre, lors duquel a été fait le bilan des effectifs 2022/2023 : 170 élèves pour les 3 écoles (contre 177 en 2021, 174 en 2020 et en 2019, 184 en 2018 et 171 en 2017).

Conseil d'école du 18 octobre, où les effectifs de l'école maternelle de Nouâtre ont été précisés : 24 dans la section Tout Petits et Petits, 24 dans la Moyenne Sections et 16 dans la Grande Section, soit au total 61 élèves.

Réunion du Centre Communal d'action sociale du 25 octobre, où le bilan du repas des aîné(e)s a été fait (voir Petit Trait d'Union du mois de novembre). **Le prochain repas des aîné(e)s aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2023.**

A approuvé sans observation les rapports 2021 de la CC-TVV et du SATESE.

A été informé des plans de sobriété énergétique élaborés par le SIEPVV pour les écoles du Regroupement Pédagogique et par la Municipalité pour les associations ainsi que pour la commune ; en ce qui concerne les associations, nous leur avons demandé de limiter le plus possible l'utilisation des équipements municipaux (salles, stade, etc.), de ne pas surchauffer les salles municipales (19° maximum) et d'éteindre ou mettre en veille les chauffages quand elles quittent une salle ; en ce qui nous concerne, nous avons décidé de remplacer toutes les lampes des bâtiments municipaux par des lampes à LED, de réduire en amplitude et en nombre les illuminations de Noël et d'apporter des modifications importantes à l'éclairage public (voir décisions suivantes).

A décidé en ce qui concerne l'éclairage public

**D'éteindre les lampadaires de 22 h. à 6 h. dans le centre bourg et de 21 h. à 6 h. dans les autres secteurs.**

De faire modifier par le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) les 108 lampadaires (sur 248) qui ne sont pas encore équipés de luminaires à LED selon la programmation suivante : 53 lampadaires en 2023 et 55 en 2024. Pour ce qui est de 2023, les secteurs concernés seront les Petites Boires (27 lampadaires), la rue Guy de Nevers et l'Allée Romaine (26 lampadaires).

Le coût prévisionnel est de 62 448,60 € avec une subvention de 31 224,30 du SIEIL et de 18 734,58 du CRTE, le reste à charge étant de 12 489,72.



Nouveaux radiateurs posés dans le dortoir de l'école maternelle

A autorisé le maire à déposer des déclarations de travaux préalables pour les jeux envisagés sur l'Espace Coluche afin de savoir celui ou ceux qui sont acceptables par l'architecte des bâtiments de France.

A accepté d'échanger une parcelle avec les propriétaires du château afin de leur permettre de réunir leur propriété avec la propriété voisine, qu'ils vont acheter, et ainsi de détruire leur garage, ce qui dégagera une tour du château, qui sera alors visible de la rue Louis Bailly ; le coût de la division cadastrale sera pris en charge par ces propriétaires. Cet échange va entraîner une modification du parcours touristique, que nous avons envisagé avec l'ADAC ; un nouveau parcours va être étudié avec la SARL Atelier 27, architecte du patrimoine.

A adopté la motion proposée par l'Association des Maires de France (AMF) demandant notamment au gouvernement d'indexer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes sur l'inflation 2023 et de créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales.



## CONGRÈS DE L'AMF

La résolution finale du 104<sup>ème</sup> congrès de l'association des maires de France (AMF) a notamment demandé au gouvernement de :

redonner aux collectivités territoriales les moyens nécessaires pour pouvoir agir au service de la population

.Leur permettre d'agir pour recréer un renouveau civique indispensable à la dynamique de notre pays.

Indexer les dotations sur l'inflation pour que les collectivités puissent continuer à investir.

Relancer le dispositif des Zones de redynamisation rurale (ZRR).

Consacrer juridiquement la commune comme « cellule de base de la démocratie ».

Cesser de transférer aux communes aux collectivités des compétences étatiques comme l'érosion du littoral ou la sécurité publique.



Le 76<sup>ème</sup> congrès l'Association des Maires d'Indre-et Loire (AMIL), auquel nous participerons, se tiendra à Tours **le 7 décembre** ; en présence de M. André Laignel, maire d'Issoudun, 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'AMF et de M. Gabriel Attal, ministre délégué en charge des comptes publics.

## COMPTE-RENDU DU QUESTIONNAIRE SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN

24 personnes ont répondu à ce questionnaire. Parmi elles, 17 personnes n'utilisent que rarement les transports en commun et 7 les utilisent régulièrement.

Le moyen de transport le plus utilisé est la ligne SNCF Maillé/Tours ou La Celle-Saint-Avant/Tours (18 personnes). La ligne de car Pouzay/SMDT n'est que très peu utilisée (2 pers.) mais 13 personnes l'utiliseraient si elle passait par Nouâtre.

Pratiquement toutes les personnes ressentent le besoin de transport en commun (22 sur 24), essentiellement sur une ligne Nouâtre/SMDT (16 pers.) Notons que 7 personnes souhaitent la mise en place d'un transport Nouâtre/Maillé, 4 personnes un transport Nouâtre/Pouzay et 1 un transport Noyers/Bourg (!).

La forme généralement demandée est celle d'une ligne de car (18 réponses. 5 personnes seraient favorable à un covoiturage et 5 autres à un transport à la demande. Les fréquences demandées sont très variables et vont de 3 fois par jours à 2 fois par mois.

Quels renseignements pouvons tirer de ce questionnaire : nous regrettons tout d'abord le petit nombre de réponses, qui peut laisser supposer que la grande majorité des habitants de notre commune n'ont pas besoin de transports en commun.

Cependant la quasi unanimité des personnes qui ont répondu ressentent le besoin d'un transport en commun, même si elles ne les utilisent pas elles-mêmes. C'est sans doute en pensant aux personnes âgées, qui n'ont pas de moyen de transport individuel.

C'est pourquoi, nous allons essayer, d'une part de remettre en place une fois par semaine (le vendredi) la ligne Nouâtre/SMDT, qui a existé à une époque et, d'autre part, de voir avec la Communauté de communes s'il n'est pas possible de relancer l'idée d'un transport à la demande, que quelques communes avaient suggérée dans le passé.

## RENDEZ-VOUS À NOUÂTRE EN DÉCEMBRE 2022

**SAMEDI 3/12 de 9h30 à 12h30**



**Place du 11 novembre**

**VENDREDI 9/12 à 20h30**

**Cinéma de Nouâtre :** *L'innocent* : comédie (1h40) de Louis Garrel, avec Roschdy Zem, Anouk Grinberg et Noémie Merlant.



Quand Abel apprend que sa mère Sylvie, la soixantaine, est sur le point de se marier avec un homme en prison, il panique. Épaulé par Clémence, sa meilleure amie, il va tout faire pour essayer de la protéger.

...

**LUNDI 12/12 à 18 h.**

Conseil Communautaire  
Le Cube (L'Île-Bouchard)

**MARDI 13/12 à 19 h.**

Conseil Municipal

**VENDREDI 16/12 à 20h30**

**Cinéma de Nouâtre :** *Couleurs de l'incendie* : drame historique (2h16) de Claude Cornillac et Pierre Lemaître, avec Léa Drucker, Benoît Poelvoorde et Alice Isaaz.



Adaptation de *Couleurs de l'incendie* de Pierre Lemaître, suite de la saga initiée par *Au revoir là-haut*.

**MERCREDI 21/12 à 15 h.**

**Cinéma de Nouâtre :** Ciné-goûter : *Samourai Academy* : Film d'animation (1h37).



Hank est un chien enjoué, qui rêve d'être samourai dans un monde où ce privilège n'est réservé qu'aux chats !

**À NOTER**

**LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ  
SERONT PRÉSENTÉS LE VENDREDI  
13 JANVIER À 19h30 DANS LA  
CANTINE MUNICIPALE**